

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PROJET REBOISEMENT 1400/ COMMUNE DE YOKO



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org



N°001 /TDR/RC/DMK/C-YKO / PR1400/2019

PROJET REBOISEMENT 1400/ COMMUNE DE YOKO

TERMES DE REFERENCE DES OPERATIONS DE MISE EN PLACE DE PEPINIERS DANS LES SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO

Date de démarrage :	06 juin 2019
Durée :	15 Jours
Lieu :	Yoko –urbain et les villages de Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Mankim
Objectif principal :	Mettre en place 05 petites pépinières d'anacarde de 5 000 Plants chacune (total de 25 000 plants) dans les villages de Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Mankim, et d'une pépinière d'agrumes(1000 plants) dans la ville de Yoko- commune de Yoko.
Chef de l'activité	Patrice Aimé NGOKOY, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko
Equipe de l'activité	- Le point Focal du projet reboisement 1400 ; - Le Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ; - Les Pépiniéristes locaux
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO	
Budget de l'activité	4 350 000 FCFA (soit 1 850 000 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 2 500 000 FCFA pour la contribution de la commune de Yoko)
Composante	Composante 3
Activité	Activité 3.1.3 : Acquérir ou créer et entretenir la pépinière communale
Sous activité	- Acquérir le matériel pour la préparation du terrain ; - Défricher la parcelle ; - Créer cinq (05) petites pépinières d'anacardes pour les prochaines campagnes ; - Créer une (01) petites pépinières d'agrumes pour les prochaines campagnes - Sensibiliser les pépiniéristes locaux ; - Suivi et entretien
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	Patrice Aimé NGOKOY, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DU PROJET DE REBOISEMENT DANS LA COMMUNE DE YOKO : ACTIVITES DE CREATION DE PEPINIERES

Dans le cadre de la mise en œuvre du « *projet de reboisement de 1.400 hectares* » il a été élaboré le présent Terme de Référence (TDR) pour la création de pépinières des futures plantations agro forestières couvrant 50 hectares dans les différents sites de reboisement contigus à la forêt communale et 2,5 hectares pour la plantation communale d'agrumes de Yoko urbain soit au total 52,5 hectares .

Les pépinières permettront de disposer d'arbres uniformes.

Le présent TDR fournit l'ensemble d'information sur ce projet novateur.

1.1 La genèse du projet, gouvernance forestière et promotion des plantations agro forestières

Genèse du projet .la forêt communale de Yoko et sa périphérie font l'objet depuis trois ans de la mise en œuvre d'une initiative de lutte contre les changements climatiques (Projet Pilote REDD+) , à l'effet d'une part , d'enrayer efficacement les dynamiques de déforestation et /ou de dégradation forestière et d'autre part , d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines par leur participations aux activités agro-sylvo pastorales qui sont attendues.

Le Projet Pilote REDD+ va nécessiter des financements externes et internes sur plusieurs années dans l'attente des revenus carbonés.

En 2018, le **Programme National de développement participatif** (PNDP) a alloué une première ressource (165 millions de FCFA) qui a permis aux villages riverains (07) de bénéficier de formation à la gouvernance environnementale , d'infrastructures et équipements agricoles , de semences améliorées pour une agriculture résiliente , et d'un Plan de Gestion Durable Des Terres (PGDT) .

Au cours de la période 2019-2021 la composante reboisement du « **Projet Pilote REDD+** » va se développer grâce à la plateforme de collaboration Union Européenne -Association des Communes Forestières du Cameroun (AFCAM) pour la réalisation d'un *projet de reboisement de 1.400 hectares dans des zones de savane sèche et de transition écologique* et dont Yoko fait partie des communes bénéficiaires.

Gouvernance forestière .La forêt camerounaise (17,5 millions d'hectares) est au centre des préoccupations de lutte contre les changements climatiques dans la Sous-région d'Afrique Centrale, et des questions relatives à la gestion durable des ressources.

Il est relevé que des pratiques illégales entachent l'exploitation et le commerce du bois. Des efforts sont menés pour bannir les bois illégaux au sein des échanges commerciaux et développer des systèmes de traçabilité depuis l'entrée en vigueur (décembre 2011) de l'**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT** (Forest Law Enforcement ,Governance and Trade- APV FLEGT) entre le Cameroun (pays exportateur de bois tropicaux) et l'Union Européenne .

Promotion des plantations agro forestières. La stratégie du sous-secteur forêt et faune (élaborée en 2012) est fondée sur les principes de mise en valeur, de protection de la diversité biologique, et de gestion durables des forêts. C'est dans ce registre que le Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier (PAMFOR) soutenu par l'Union Européenne concourt entre autres à développer des plantations agro forestières dans les Communes et à promouvoir un marché domestique du bois issu d'essences d'origine légales.

1.2 Le choix de l'anacardier pour les plantations agroforesteries dans cinq villages (Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Mankim) du projet REDD

.Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun reste limité à une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays.

La relance de la filière de l'anacarde par le **projet Reboisement 1400** est confortée par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, au moment où le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole

La Commune de Yoko a fait le choix de réaliser des plantations d'anacardiens dans les villages **Guervoum, Dong, Mbeimbeing, Mekoissim et Mankim** où se sont exécutés par la première phase du projet REDD, des cultures de grande valeur dont le développement arrive à un moment où la Nationale 15 est en cours de bitumage.

Le projet de Yoko va créer autour de la filière une centaine d'emplois saisonniers dans les villages concernés, favoriser l'accès à la propriété de plantations d'anacarde, et accroître la valeur économique des terres rurales, vers lesquelles les travaux agricoles sont envisagés.

1.3 Le choix d'agrumes pour une plantation communale à Yoko-urbain

Dans le cadre de la création de ces plantations forestières, le projet a choisi les plants d'orangers, mandariniers, sagoutiers, pamplemoussiers, citronniers, et avocatiers dans le but de créer une filière fruitière à Yoko tout en participant au Plan de Lutte Climat.

1.4 La mobilisation des semences

L'approvisionnement des semences de l'anacardier se fera à travers l'AFACAM. Pour les agrumes les semences seront acquises auprès d'une association agricole spécialisée.

2 OBJECTIFS DU PROJET

2-1. Objectif global et spécifiques de l'ensemble du projet

Pour la Commune de Yoko, le Projet « Reboisement 1400 », à s'exécuter dans cinq villages de l'initiative REDD et la ville de Yoko a pour objectif global d'améliorer la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier.

Au titre d'objectifs spécifiques, le Projet « Reboisement 1400 », contribuera à la lutte contre les changements climatiques par le stockage de carbone dans les arbres, la création des surfaces boisées, et la conservation de la biodiversité.

a) Objectif global et spécifiques de la composante du projet : Création de pépinières

Le projet envisage de développer une méthodologie innovante pour assurer les créations des plantations forestières dans un contexte de vulnérabilités sociales, économiques et climatiques fortes.

Objectif principal de l'action

L'objectif principal de cette activité est de mettre en place cinq petites pépinières d'anacarde de 5 000 Plants chacune (total de 25 000 plants) dans les villages de Guervoum, Dong, Mbeimbeing, Mekoissim et Mankim, et une pépinière d'agrumes (1000 plants) la ville de Yoko, commune de Yoko à l'effet d'avoir des arbres de taille uniforme.

Objectifs spécifiques de l'action

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- acquérir le matériel pour la préparation du terrain ;
- défricher les parcelles ;
- mettre en place 06 petites pépinières ;
- sensibiliser les populations sur la promotion des droits et l'égalité entre hommes et les femmes ;
- Et produire un rapport de mise en place des 06 petites pépinières.

3 IMPACTS DE L'ENSEMBLE DU PROJET

3-1 Impact sur l'environnement

L'anacarde est une culture arbustive tropicale commerciale et vivrière intéressante qui peut pousser sur des terres peu fertiles. Elle stabilise le sol et est une source de bois de chauffe. L'accroissement de couvert forestier apporté par les plantations d'anacardier aidera à alléger les pressions sur la végétation locale et à accroître la fertilité des sols, ce qui aidera à atténuer les effets de la sécheresse.

3-2 Impact social

L'incidence sociale résultera des activités de formation de groupes lors des activités de sensibilisation, et des opérations de production et exploitations des pépinières d'anacardes et d'agrumes pour Yoko urbain. Elles généreront successivement des opportunités plus grandes en matière d'emploi en zones rurales et de créations de revenus pour les groupes vulnérables (petits planteurs et femmes) .

4 METHODOLOGIE DE TRAVAIL DE LA COMPOSANTE : CREATION DES PEPINIERES

Le **projet Reboisement 1400 de Yoko** pour 2019 va reposer sur six pépinières réparties ainsi qu'il suit :

- Les cinq villages de Guervoum, Dong, Mbeimbeing, Mekoissim et Mankim qui entourent la forêt communale à l'effet de permettre le reboisement et la construction des chaînes de valeur autour des plantations en conformité avec les orientations du programme gouvernemental de développement des plantations et les prescriptions du projet REDD.
- La ville de Yoko pour continuer de constituer un véritable poumon écologique.

4-1 Operations de sensibilisation, d'organisation des travaux , de renforcement des capacités, de réunions de chantier, campagne de lutte contre le VIH/SIDA

A la faveur des missions de sensibilisation des populations qui vont être organisées par le chargé du reboisement 1400, les atouts des populations en terme de main d'œuvre pour les activités de (piquetage, trouaison, production des plants, mise en terre des plants, entretien des plants et protection des plants) seront identifiés et repartis par activités.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts en main d'œuvre local pour les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) , le matériel logistique, de pépiniéristes , répartir les tâches par groupes de travail , faire le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, et organiser les formations.

Les responsables communaux durant la mise en œuvre du projet, se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone.

Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communal.

Aussi, pendant les opérations de piquetage, réunions de sensibilisation des parties prenantes sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA seront réalisées par l'animateur communal et un agent de relais communautaire sur une durée de 03 jours.

4-2 Eligibilité des terres

Avant le démarrage des travaux une mission va procéder à l'éligibilité des terres dans les différents villages. L'identification participative des terrains à reboiser se fera avec les membres des comités de vigilance (formés à la première année du projet REDD) .

4-3 Démarche communautaire

Les travaux(pépinière ,préparation de terrain, plantation, entretien des parcelles, etc) vont être réalisés directement par les villageois à travers des associations qui regroupent les membres des comités de surveillance de la forêt communale . Cette implication des populations locales s'inscrit dans une démarche de développement local au profit des communautés de la zone du projet.

4-4 Pépinières

Six pépinières destinées à la production des plants d'anacarde vont être créées au démarrage pour desservir les différents sites de plantation. Les prétraitements indispensables à certains lots de graine pourront être réalisés avant le semis. Chaque pépinière va être confiée à une association par contractualisation .

L'activité de mise en place des dites petites pépinières repose sur une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail. Les acteurs locaux seront également sensibilisés sur certaines questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme¹, l'égalité entre les hommes et les femmes², la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale³ et la lutte contre le VIH/SIDA dans la mise en œuvre de l'Action.

4-5 Nettoyage du terrain

Cette opération consiste au défrichage du sous bois, au déracinement, au tronçonnage et ramassage des troncs d'arbres et arbustes.

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

Les travaux de défrichage et d'ouverture des lignes de plantation en courbe de niveau permettront de faciliter les travaux de piquetage et une bonne visibilité sur le site. La réalisation des opérations de piquetage devra respecter l'écartement entre chaque pied qui est de 7 m x 7 m et les piquets doivent être disposés de l'Est vers l'Ouest de manière à permettre à la plante d'avoir un maximum d'ensoleillement.

5 RESULTATS ATTENDUS SUR LA COMPOSANTE : CREATION DES PEPINIERES

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- Au moins 30 000 Plants d'anacarde sont disponibles en pépinière;
- Au moins 1000 plants d'agrumes sont disponibles en pépinière ;
- Une réunion de sensibilisation des populations sur la promotion des droits et l'égalité entre hommes et les femmes est organisée.

6 PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de mise en place de la pépinière communale;
- Liste de présence des personnels communaux intervenant dans la mise en place et le suivi de la pépinière;
- Fiche de décharges du personnel, factures d'achat du matériel et photos;
- Rapport de réunion de sensibilisation des populations sur la promotion des droits et l'égalité entre hommes et les femmes.

7 BUDGET DE L'ACTION CREATION DES PEPINIERES

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total en FCFA	Contribution AFCAM	Contribution Mairie et ses partenaires
1. Mise en place de la pépinière communale dans cinq sites d'anacardier						
<i>Achat des sachets</i>	<i>Sachet</i>	<i>25 000</i>	<i>20</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	
<i>Approvisionnement et remplissage de terre noire</i>	<i>site</i>	<i>5</i>	<i>140 000</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	
<i>Achat des semences importé d'anacarde</i>	<i>kg</i>	<i>60</i>	<i>7 000</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	
<i>Travaux préparatoires (défrichage, construction des ombrières et des</i>	<i>site</i>	<i>6</i>	<i>40 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	

germoirs)						
Mise en place d'une pépinière d'agrumes à Yoko urbain et acquisition des plans pour 2019				2 000 000	0	2 000 000
Suivi et entretien des pépinières	site	6	30 000	150 000	100 000	50 000
Main d'œuvre locale	pers	12 (2pers/site)	25	250 000		250 000
S/Total 1				4 150 000	1 850 000	2 300 000
2. Sensibilisation des acteurs locaux						
Sensibilisation des acteurs locaux	U	04	50 000	200 000		200 000
S/Total 2						200 000
TOTAL				4 350 000	1 850 000	2 500 000

Le budget global de la présente activité est estimé à : **Quatre millions trois cent cinquante mille Francs CFA (4 350 000 FCFA)**

Contribution de l'ACFCAM : 1 850 000 FCFA

contribution de la commune de Yoko : 2 500 000 FCFA.

Validé par le Maire de Yoko Yoko le 25 Mai 2019	Approuvé par le CTFC Yaoundé le 29 Mai 2019
	<p>Mandalaire ACFCAM Bodelaire KEMAJOU DIR CTFC</p> 